



Tabagisme passif de voisinage à domicile : impossible de laisser les fenêtres ouvertes

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 8 mai 2018

Locataire d'un appartement au 3^e et dernier étage, la locataire du 1^{er} étage fume, depuis son arrivée en septembre, hors week-end et vacances, de 18 h à 23 h tous les jours une cigarette très odorante toutes les 1/2 h. Si l'hiver cela n'est certes pas agréable mais supportable, les chaleurs estivales actuelles aggravent le problème puisque je dois fermer mes 4 fenêtres sachant que cette personne fume au gré de ses envies côté jardin (cuisine salle à manger salon) ou côté rue (2 chambres). Impossible de laisser nos fenêtres ouvertes en notre absence certains de retrouver une tabatière chez nous qui ne fumons pas. Impossible en notre présence de laisser les fenêtres ouvertes dès qu'elle fume. Nous l'avons informée cordialement maintes fois par oral dès septembre, nous lui avons fait un courrier simple auquel elle n'a pas répondu sauf en fumant de plus en plus et en m'insultant !. J'ai informé notre bailleur commun des faits à savoir que je ne jouis plus paisiblement de mon bien loué et que notre vie est devenu un enfer (mon ado devient une fumeuse passive). Je vais envoyer à ma voisine une lettre recommandée AR. Difficile de prouver une nuisance olfactive. 3 autres locataires voisins rencontrent une gêne moindre mais une gêne quand même. Notre bailleur m'a assuré qu'il allait agir. La solution amiable serait la plus profitable pour tous. En cas d'échec, je sais que je pourrais faire valoir l'article 544 du code civil mais concrètement quels conseils pourriez-vous me donner pour trouver une solution rapide et efficace sachant que l'été arrive à grands pas !

Merci de votre aide. Respectueusement.

Réponse :

Vous pouvez faire appel :

- Au [conciliateur de justice](#)
- et si, aucune solution ne peut être envisagée dans le cadre de la conciliation, [le recours judiciaire](#) reste un axe de défense possible.

DNF a édité une [Brochure](#) « Tabagisme passif, savoir se protéger dans les lieux d'habitation »

DNF a édité une Brochure « Tabagisme passif, savoir se protéger dans les lieux d'habitation » et les plaintes de plus en plus nombreuses sur ce thème ont incité notre antenne régionale Ile-de-France (« association.regionale.dnf.idf@gmail.com ») à créer un groupe de travail actif sur ce thème : rejoignez-le ou encouragez-le